

Licence Droit

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2010, Université Savoie Mont Blanc. hceres-02037503

HAL Id: hceres-02037503 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037503v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences-Vague A

ACADÉMIE: GRENOBLE

Établissement : Université de Savoie - Chambéry

Demande n° S3110052325

Domaine: Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La licence mention Droit de l'Université de Savoie est une licence qui propose une formation progressivement spécialisée en droit public ou en droit privé. Elle délivre ainsi, en 1ère et 2ème années, des enseignements généralistes permettant aux étudiants de se familiariser avec les matières juridiques fondamentales du droit. La 3ème année permet une spécialisation grâce à l'organisation de deux parcours : un parcours Droit public et un parcours Droit privé. Les étudiants inscrits dans un parcours peuvent néanmoins, s'ils le souhaitent, suivre des enseignements de l'autre parcours et conserver ainsi un profil « généraliste ».

Cette licence a pour objet d'offrir une poursuite d'études en master de Droit public comme de Droit privé, mais aussi de permettre une insertion professionnelle immédiate.



Avis global :

La licence mention Droit de l'Université de Savoie est une formation qui a su faire l'effort de structurer son dispositif d'encadrement et mettre en place des instruments d'aide à la réussite pour ses étudiants. Il s'agit là d'aspect sur lesquels elle a une réflexion permanente et de qualité. Elle offre une formation généraliste qui permet incontestablement une poursuite d'études en master 1 et 2. Le contenu et l'organisation des enseignements du parcours Droit public en 3^{ème} année appellent néanmoins des remarques substantielles. Ils n'offrent en effet qu'une spécialisation modeste de l'étudiant en raison du nombre limité de matières relevant effectivement de cette partie du droit.

• Points forts :

- Un dispositif d'encadrement de qualité.
- Une réelle politique d'aide à la réussite.
- Une formation généraliste.

Points faibles :

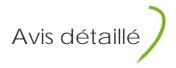
- Un parcours Droit public en 3^{ème} année qui mériterait d'être davantage affirmé.
- Connaissance parcellaire du devenir des étudiants, notamment s'agissant de l'intégration professionnelle.



• Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de :

- Développer de manière substantielle les enseignements de droit public dans le parcours Droit public de la 3ème année.
- Mettre en place des instruments permettant une meilleure connaissance du devenir des étudiants, notamment en matière d'insertion professionnelle.



1 • Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence est assuré par une équipe pédagogique similaire à celle de la licence AES. Elle est essentiellement constituée de maîtres de conférences (6 professeurs, 22 maîtres de conférences, un professeur associé et un maître de conférences associé, 6 PRAG, 2 ATER, 2 moniteurs) et les enseignants appartiennent majoritairement à la section de droit privé. Elle fonctionne sur la base d'une équipe structurée. L'un des membres de l'équipe est désigné comme responsable de la formation et joue le rôle référent pédagogique pour les étudiants. Il est épaulé par des collègues « responsables d'année » qui organisent la concertation et l'échange au sein de la formation.

Les promotions de la licence Droit sont constituées dans d'importantes proportions (plus de 2/3) d'étudiants titulaires d'un bac général. On y trouve également quelques étudiants titulaires d'un bac technologique (15 % environ), mais très peu de titulaires d'un bac professionnel. Ces étudiants sont pour l'essentiel originaires de Savoie ou de Haute-Savoie et ont un âge moyen de 19,5 ans lorsqu'ils s'inscrivent en 1ère année.

La formation dispose d'indicateurs concernant le devenir des étudiants, mais le dispositif de suivi, c'est-à-dire les instruments mis en place à cet effet, ne sont pas portés à la connaissance de l'expert. L'information sur leur impact demeure limitée. Il semble toutefois que les indicateurs susmentionnés servent de base à des discussions sur les modalités d'amélioration du fonctionnement et du contenu de la formation.

Dans cette formation, l'étudiant en difficulté n'est pas livré à lui-même. Les résultats des évaluations et notamment le constat de difficultés conduit l'équipe pédagogique à entrer en contact avec les étudiants concernés pour les inviter à suivre l'option « méthodologie » proposée au semestre suivant.

L'évaluation des enseignements (par les étudiants ou par des enseignants) repose sur plusieurs instruments et ses résultats servent de base à des discussions sur les modalités d'amélioration du fonctionnement et du contenu de la formation.

La valorisation du diplôme est réelle. Au-delà de la mise en place d'un site internet spécifique à la Faculté (qui présente de façon détaillée les formations) et de l'implication de la formation dans le cadre de la « semaine des métiers », la formation participe au dispositif « LLU » (Lien Lycée Université) qui permet d'informer les lycéens grâce à des journées d'information dans leurs lycées, mais aussi grâce à l'existence d'enseignants référents en lycée et à l'université qui répondent aux interrogations concernant l'offre de formation par grand domaine.

2 • Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est clair : il s'agit de proposer une formation progressivement spécialisée en droit public ou en droit privé, mais également de ménager la possibilité aux étudiants de conserver un parcours généraliste. Cette articulation est difficile à réaliser et appelle plusieurs remarques importantes.

La qualité des enseignements et leur cohérence en première et deuxième années sont globalement satisfaisantes. En revanche, le contenu et l'organisation des enseignements des deux parcours de 3^{ème} année (droit public-droit privé) ne semble que partiellement en adéquation avec les objectifs affichés. Le parcours Droit public de la licence n'offre effectivement à l'étudiant qu'une spécialisation modeste en droit public. Les enseignements sur lesquels il repose demeurent dans des proportions très importantes de droit privé : les enseignements fondamentaux reposent sur 50 % de cours magistraux de droit privé et ce sont en conséquence seulement les TD associés aux matières de droit public qui permettent l'affirmation de ce dernier. De plus, parmi les enseignements de spécialisation, un seul (le droit fiscal) peut être considéré comme contribuant directement à cette spécialisation.



En conséquence, la licence offre bien une spécialisation en droit privé. Elle permet également certainement à l'étudiant de conserver un profil généraliste, mais ne permet qu'une spécialisation limitée en droit public.

Plusieurs autres aspects du projet pédagogique peuvent également progresser : l'augmentation du volume des enseignements en TD, l'adaptation des enseignements à la formation continue et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) qui demeurent embryonnaires.

L'acquisition de compétences transversales et additionnelles sont, quant à elles, tout a fait satisfaisantes. L'acquisition de compétences transversales est incontestable eu égard aux exercices proposés et évalués à cette occasion. Elle est accentuée par la possibilité pour l'étudiant de choisir (à chaque semestre) un module « initiative étudiante » qui l'amène à travailler en groupe pour organiser de manière autonome un événement (conférence donnée par un spécialiste, organisation de forums sur les métiers du droit...) en lien avec la formation. Des enseignements de langue sont présents et diversifiés (une 2ème langue est proposée à titre optionnel, un cours d'anglais supplémentaire est accessible en auto-formation). S'y ajoutent des enseignements en informatique allant au-delà de la bureautique et préparant l'obtention du C2i

L'évaluation des connaissances des étudiants s'opère sur la base d'un mélange d'écrits, d'oraux de durées très variables et de contrôle continu. Les règles pour l'obtention de la licence sont claires et sérieuses.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Le dispositif d'aide à la réussite fait l'objet d'une attention particulière et d'efforts importants au sein de cette formation.

Une procédure d'orientation active a été mise en place et permet aux lycéens d'adresser leur dossier pour examen et avis sur leur orientation vers cette formation. Les informations en cours de cursus reposent essentiellement sur les instruments mis en place par l'Université (semaine des métiers, journées portes ouvertes), mais l'équipe pédagogique informe régulièrement les étudiants de L2 de la possibilité de poursuite en LAP, licence professionnelle ou autres.

En 1^{ère} année, un dispositif de tutorat par petits groupes (8 étudiants) assuré par des étudiants de M2 offre un soutien méthodologique. Une option « méthodologie » est proposée parmi les matières aux choix et les étudiants en difficultés sont particulièrement incités à la suivre.

Des travaux dirigés de mise à niveau sont prévus en anglais et peuvent être complétés par un cours en auto évaluation. A ceci s'ajoutent une UE obligatoire de méthodologie du travail universitaire et des enseignements obligatoires « d'ouverture » procurant un socle de connaissances générales aux étudiants et facilitant une éventuelle réorientation (en AES par exemple). Enfin, des passerelles existent avec la licence professionnelle « métiers du notariat » et la licence d'Administration publique.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La licence mention Droit, quel que soit le parcours envisagé, permet sans conteste la poursuite d'études en master 1 et 2 de l'Université de Savoie et à l'extérieur. Toutefois, la connaissance du devenir des étudiants reste parcellaire : il n'est pas possible de donner d'indication sur le taux d'accès et de réussite en M2 et aucune donnée n'est communiquée sur l'insertion professionnelle. Il apparaît néanmoins que peu d'étudiants arrêtent leurs études après la 3ème année.

A l'Université de Savoie, la mobilité à l'étranger n'est pas envisagée au niveau de la licence, mais seulement à partir du master. L'étudiant de la licence bénéficiera néanmoins en L3 de la réunion d'information organisée pour toutes les licences de l'université à ce sujet.

L'ouverture de la formation sur le monde professionnel existe au travers de plusieurs aspects. L'appartenance d'un professeur et d'un maître de conférences associés à l'équipe pédagogique, des conférences données par des acteurs et analystes de la vie sociale et politique dans la cadre du nouveau cours de vie politique comparée et l'intervention « informelle » de professionnels dans certains cours à l'initiative de l'enseignant titulaire du cours. Elle passe également par la possibilité pour les étudiants de réaliser un stage facultatif pendant les périodes d'interruption pédagogique. La formation par l'apprentissage ou l'alternance n'est en revanche pas actuellement envisagée.